



Terrain acquis sous régime de la communauté

Par **elakkari94**, le **24/04/2011 à 19:34**

Bonjour, nous avons acheté mon mari et moi en juillet 1987, un terrain. Nous avons divorcé depuis, j'ai continué à recevoir le taxe foncière pour ce terrain jusqu'en 2009. J'ai saisi l'étude auprès de laquelle l'achat a été effectué par lettre recommandée récemment. Depuis plus d'un mois maintenant, je n'ai aucune nouvelle de leur part. Comment dois-je procéder pour obtenir des informations sur mon bien que je souhaite vendre. Je n'ai aucune nouvelle de mon ex mari à ce sujet. Merci pour vos conseils.

Par **mimi493**, le **24/04/2011 à 19:40**

je ne vois pas en quoi le notaire ayant fait la vente est concernée.
La liquidation de la communauté s'est faite comment ?

Par **elakkari94**, le **24/04/2011 à 19:47**

Merci pour l'intérêt que vous portez à mon problème...
Il n'y pas eu au moment du divorce de liquidation de la communauté . Mon mari était incarcéré à l'époque. J'ai d'ailleurs perdu ma part d'une maison acquise sous ce régime...
Merci pour vos conseils.

Par **mimi493**, le **25/04/2011** à **01:38**

Vous ne donnez pas assez de détails pour qu'on puisse comprendre ce qui a pu se passer